|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.6** | **Document C19/78-F** |
| **27 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| Contribution de l'Argentine, du Commonwealth des Bahamas, de la République fédérative du BRéSIL, du Canada et des États-Unis d'amÉrique | |
| Projet de nouvelle décision sur le Sixième Forum mondial des politiques  de télécommunication/technologies de l'information  et de la communication | |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par l'Argentine, le Commonwealth des Bahamas, la République fédérative du Brésil, le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

Projet de nouvelle décision XXX

(adopté à la [dixième] séance plénière)

Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies   
de l'information et de la communication

Le Conseil,

reconnaissant

que le Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication (TIC) (FMPT), qui a été créé en application de la Résolution 2 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires et dont les éditions de 1996, 1998, 2001, 2009 et 2013 ont été couronnées de succès, a constitué un cadre de discussion où des participants de haut niveau ont pu débattre de questions de portée mondiale ou intersectorielle, contribuant ainsi au progrès des télécommunications mondiales ainsi qu'à l'élaboration de procédures applicables aux travaux du FMPT lui-même,

considérant

*a)* que l'Union a notamment pour objet de promouvoir, au niveau international, l'adoption d'une approche plus générale des questions de télécommunication/TIC, en raison de la mondialisation de l'économie et de la société de l'information, de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et d'harmoniser les efforts des États Membres et des Membres des Secteurs vers ces fins;

*b*) que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs,

considérant en outre

*a)* que le développement constant de la convergence et des réseaux de prochaine génération et l'émergence de l'économie numérique ont de profondes répercussions dans plusieurs domaines, en particulier celui du renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement;

*b)* qu'une étude de la façon dont les télécommunications/TIC favorisent et influencent l'économie numérique fait partie des sujets présentant actuellement un grand intérêt pour les États Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT;

*c)*que l'un des objectifs stratégiques de l'Union est de favoriser le développement des télécommunications/TIC à l'appui de l'économie numérique et d'aider les pays en développement à opérer la transition vers l'économie numérique;

*d)* que le FMPT devrait continuer d'accorder une attention particulière aux intérêts et aux besoins des pays en développement[[1]](#footnote-1), dans lesquels les techniques et les services modernes peuvent contribuer de façon significative au développement de l'infrastructure des télécommunications,

décide

1 de convoquer, à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC, parallèlement à l'édition de 2021 du Forum du SMSI, conformément au projet d'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 2 de la présente Décision;

2 que le Forum des politiques étudiera la façon dont les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique et examinera les perspectives, les difficultés, ainsi que les politiques à prendre en compte pour promouvoir le développement des réseaux de télécommunication/TIC et de la connectivité des utilisateurs ainsi que le renforcement des compétences nécessaires pour appuyer l'économie numérique;

3 que, conformément à la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, l'ordre du jour et les thèmes continueront d'être arrêtés sur la base d'un rapport du Secrétaire général, établi à partir des contributions de toute conférence, assemblée ou réunion de l'Union, ainsi que des contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de l'expérience acquise par l'UIT, y compris en ce qui concerne le processus préparatoire, concernant la tenue des éditions précédentes du FMPT;

4 que le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC doit établir des rapports et adopter des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT; toutefois, il ne produira pas de règlements contraignants;

5 que le Secrétaire général encouragera les États Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du Forum des politiques et faciliter la participation des PMA;

6 que le rapport du Secrétaire général doit être élaboré conformément aux modalités décrites dans l'Annexe 1 de la présente Décision;

7 que les dispositions prises pour le Forum des politiques doivent être conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type, en particulier:

i) les réunions du Forum doivent se tenir conformément aux Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union;

ii) les débats du FMPT doivent être fondés exclusivement sur un rapport unique du Secrétaire général ainsi que sur les contributions soumises par les participants d'après ce rapport; et

a) compte tenu des propositions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que des vues des Associés, des établissements universitaires et des parties prenantes; et

b) le FMPT ne prendra en considération aucun projet de nouvel Avis qui n'aura pas été présenté pendant la période préparatoire prévue pour l'établissement du rapport du Secrétaire général avant le Forum.

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

Modalités applicables à l'élaboration du rapport du Secrétaire général pour   
le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC

1 Compte tenu de l'expérience acquise par le passé, et afin de laisser suffisamment de temps pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général concernant les thèmes définis au point 2 du *décide* de la présente Décision, le Secrétaire général convoquera un Groupe d'experts sur le Forum mondial des politiques de télécommunication (EG-FMPT)

i) qui sera composé d'un Président et de six Vice-Présidents, représentant chacun une région de l'UIT, qui seront nommés par le Conseil compte tenu de leurs compétences et de leurs qualifications ainsi que de la nécessité de promouvoir l'équilibre hommes-femmes;

ii) qui sera ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur;

iii) qui fournira, dans toute la mesure possible, des services de participation à distance, de diffusion sur le web et de transcription;

iv) qui tiendra des consultations publiques en ligne ouvertes à toutes les parties prenantes intéressées;

v) qui établira un rapport d'activité à l'intention de la session de 2020 du Conseil.

2 Des projets du rapport du Secrétaire général reprenant les commentaires reçus de la part des membres seront diffusés dans les deux semaines qui suivent chaque réunion du Groupe EG‑FMPT, afin que les membres puissent formuler de nouvelles observations.

3 Le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du Forum des politiques en vue de recueillir de nouvelles réactions.

ANNEXE 2

Projet d'ordre du jour

Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/  
des technologies de l'information et de la communication

1 Ouverture du sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC

2 Élection du Président

3 Remarques liminaires et exposés

4 Organisation des travaux du Forum

5 Présentation du rapport du Secrétaire général

6 Présentation des observations des membres concernant le rapport

7 Débat

8 Examen des projets d'avis

9 Adoption du rapport du Président et des avis

10 Divers

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)